

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. RAMALHO

23 – 89 - CONVENTIONS DE TRAVAUX ET DE SERVITUDE DE PASSAGE EN DOMAINE PRIVE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU SECTEUR DE LA ROUTE DE BAYONNE

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a lancé une opération majeure de travaux d'eau potable et d'assainissement ayant pour objet l'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement du secteur de la Route de Bayonne.

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement nécessiteront la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées ainsi que la mise en conformité des branchements en domaine privé.

Le projet établi par le bureau d'études Boubee-Dupont eau et environnement, maître d'œuvre de l'opération, propose un tracé de réseau d'eaux usées optimisé comprenant certains tronçons en domaine privé.

Les propriétaires des parcelles concernées ont été rencontrés afin de leur signifier la demande de la collectivité d'implanter un réseau d'assainissement sur leur parcelle.

L'accord des propriétaires déclenchera l'établissement d'une convention de travaux puis d'une servitude de passage sur le tracé de la canalisation en domaine privé.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 21 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisation de travaux avec les particuliers,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la mise en place des servitudes de passage.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 juin 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le